



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 096/2026

A L'ETABLISSEMENT RAYHAN/ IT COM.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fourniture des matériels et équipements informatiques, conclu avec Japan Inter Coopération, pour un montant total hors taxe dollars américains cent vingt-six mille trois cent, dix centimes (USD 126 300,10) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains huit cent quatre-vingt-quatre, dix centimes (USD 884,10), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 08/05/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

00000096